

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Orientation et de Surveillance
Séance du 08 décembre 2021

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 08 décembre 2021 à 17h30 sous la présidence de Madame Nadège NICOLAS.

Présents : Mme Nadège Nicolas, M. Jean-Philippe BOLLE, M. Arnaud BERNEZ (en visioconférence), Mme Estelle MERCIER (visioconférence), M. Nathan ROY, M. Michel FICK (visioconférence), Mme Sylvie Babigeon (visioconférence)

Absent(es) excusé(es) : M. Mathieu KLEIN, Mme Florence LEGROS,

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mme Florence LEGROS à M. Jean-Philippe BOLLE
M. Mathieu KLEIN à Mme Estelle Mercier

Secrétaire de séance : M. Nathan ROY

Objet : Bonis prescrits fiscalisés 2021

Vu le code monétaire et financier et notamment l'article D514-21 alinéa 3 :

« Les sommes provenant des bonis sont conservées en dépôt jusqu'à la réclamation des ayants droit ou, à défaut de réclamation, pendant un délai de deux ans, à compter de la vente. A l'expiration de ce délai, ces sommes sont définitivement acquises à l'établissement sauf dérogation exceptionnelle accordée par le conseil d'orientation et de surveillance. »

Le montant des bonis prescrits s'élève à **11 440.69 €** pour l'année 2021.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le montant des bonis prescrits de **11 440.69 €** pour l'exercice 2021

Article 2 : Dit que cette recette est affectée au compte 1052 Bonis capitalisés, déduction faite de l'éventuel impôt sur les sociétés y afférent.

Pour extrait conforme,
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle
de légalité le 21.12.2021
Affiché le 21.12.2021